



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE

DÉLIBÉRATION N°26-61-1

MOTION DES ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE EN SOUTIEN AU PEUPLE CUBAIN AU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

L'An deux mille vingt-six, le vingt-six février, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée s'est réunie, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DUVERGER, Vice-Président de l'Assemblée de Martinique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs ACCUS-ADAINE Nadia, BEAULIEU Lydia, BEAUNOL Jean-François, BELLAY-RAVION Léa, BERNABE Kora, CARIUS Francine, CASANOVA Sandra, CHAMMAS Charles, CHARLEC Annick, DUFEAL Eric, DULYS-PETIT Jenny, DUNON Rosalie, DUVERGER Jean-Claude, ETIENNE-NOTTE Yannick, LAGIER Georges-Henri, LARGEN-MARINE Yolène, LEOTIN Marie-Hélène, LISLET Claude, MANIN Josette, MARIE-REINE Olivier, MARIE-SAINTE Daniel, MONROSE Michelle, NADEAU Marcellin, NELLA Aurélie, PANZO Jocelyne, RAVIN Marie-Ange, ROSE Johnny, TELLE Patricia, TINOT Marie-Frantz, TIRAULT Fred Michel, VALENTIN Sandra, VENTADOUR Alexandre.

ÉTAIENT ABSENTS OU AVAIENT DONNÉ POUVOIR : Mesdames, Messieurs AZEROT Bruno Nestor (procuration à BEAULIEU Lydia), BOUTRIN Louis, CAROLE Francis, CLEM-BERTHOLO Manuella, CONCONNE Catherine (procuration à ROSE Johnny), DINAL David (procuration à RAVIN Marie-Ange), ECANVIL Jean-Claude (procuration à DULYS-PETIT Jenny), EMMANUEL Christiane (procuration à MARIE-SAINTE Daniel), ISMAIN Félix (procuration à PANZO Jocelyne), LAGUERRE Didier (procuration à MONROSE Michelle), LARCHER Eugène, LIMIER Nadia (procuration à LEOTIN Marie-Hélène), MIRANDE José, NARCISSOT Marius (procuration à CARIUS Francine), NILOR Jean-Philippe, NORCA Stéphanie, PAMPHILE Justin, SALIBER Lucien (procuration à DUVERGER Jean-Claude), TAUREL Monette (procuration à LARGEN-MARINE Yolène).

L'ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE,

Nous, élu.e.s de la Martinique, réuni.e.s le 26 février 2026 en séance plénière de l'Assemblée, membres associés de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), souhaitons attirer votre attention sur la situation critique à Cuba, un pays voisin de la Caraïbe, dont le peuple souffre depuis plus de 60 ans sous un embargo économique imposé par les États-Unis. Cet appel à l'action est empreint de notre solidarité régionale et de notre responsabilité collective envers nos compatriotes caribéens.

Considérant que la Martinique, en tant qu'île caribéenne, partage des liens historiques, culturels et géographiques avec Cuba. La souffrance du peuple cubain doit interpeller notre conscience collective, car elle nous touche également en tant que voisins et membres d'une même région.

Considérant que depuis plus de 60 ans, l'embargo économique des États-Unis pèse sur Cuba, créant des conditions inhumaines qui privent les Cubains d'accès à des soins de santé vitaux, à des médicaments essentiels et à une alimentation suffisante. Les témoignages éloquentes de mères, de grands-parents et de médecins cubains mettent en lumière cette crise humanitaire qui nécessite une réponse urgente.

Considérant que ce blocus n'est pas simplement une entrave économique, mais un mécanisme qui impose délibérément des conditions de vie misérables, mettant en péril la vie de millions de Cubains.

Considérant que Cuba est une nation qui prône la paix et la solidarité. Ses actions sur la scène internationale, qu'il s'agisse d'aide humanitaire ou de coopération médicale, illustrent son engagement envers le respect des droits humains et la paix mondiale. Il est essentiel de reconnaître que la population cubaine aspire à vivre dans un environnement pacifique et respectueux des droits fondamentaux.

Considérant que malgré leur dévouement, les médecins cubains se heurtent à un manque criant de matériels et de ressources nécessaires pour sauver des vies. Leur engagement pendant les crises, y compris la pandémie, mérite notre reconnaissance et notre soutien sur la scène internationale.

L'assemblée de Martinique, a le devoir de faire entendre la voix de ceux qui souffrent à proximité de nos rivages. Il est impératif qu'elle agisse de manière déterminée pour défendre les droits humains et la dignité du peuple cubain, qui endure les conséquences d'un embargo inacceptable depuis trop longtemps.


Vous demande :

- De solliciter l'ONU pour qu'elle prenne une position ferme contre le blocus, le qualifiant de crime contre l'humanité, et qu'elle établisse un cadre pour la levée immédiate de toutes les sanctions qui compromettent les droits fondamentaux du peuple cubain.
- De lancer une campagne proactive de sensibilisation, à travers la CARICOM et d'autres instances, pour mettre en évidence les souffrances des Cubains, mobilisant ainsi l'opinion publique dans notre région et au-delà pour agir contre cette injustice.
- D'insister sur le fait que chaque citoyen, quelle que soit sa nationalité, mérite de vivre dans la dignité, avec un accès aux soins de santé adéquats, une alimentation suffisante et un avenir prometteur.

Nous espérons que cette motion sera accueillie avec toute l'attention qu'elle mérite et qu'elle inspirera des actions concrètes afin de mettre fin à cette crise humanitaire.

Ainsi délibéré et adopté par l'Assemblée de Martinique, à l'unanimité des suffrages exprimés, en sa séance publique, du 26 février 2026.

Lonnné épi respé.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président de l'Assemblée
De Martinique

Jean Claude DUVERGER

